



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

ORDRE DU JOURⁱ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024, À 8 H 30 MAISON GARTH 100, chemin de la Grande-Côte, Lorraine

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION – *Règlement 236-18 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la Ville, la tarification et les droits de mutation pour l'exercice financier 2025*
4. AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part pour l'année 2025 – MRC Thérèse-De Blainville
5. AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part provisoire pour l'année 2025 – Communauté métropolitaine de Montréal
6. AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part pour l'année 2025 – Autorité régionale de transport métropolitain
7. ADOPTION – Prévisions budgétaires pour l'année 2025 – Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville
8. ADOPTION – Prévisions budgétaires pour l'année 2025 – Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine
9. AFFECTATION – Excédents de fonctionnement et fonds réservés
10. IMPUTATION DE DÉPENSES – *Règlement d'emprunt parapluie numéro B-301 décrétant un emprunt de 2 025 000 \$ pour des dépenses en immobilisations dont pour pourvoir à des travaux d'aménagements de parcs et espaces verts et de réfection de bâtiments municipaux*
11. AUTORISATION DE PAIEMENT – Contingences supplémentaires – Projet de la réhabilitation de l'avenue Metz (TP2022-36)
12. AJOUT DE BÂTIMENTS ADMISSIBLES – Maison Garth et grange du domaine Garth – Immeubles admissibles au volet 1B de l'entente PSMMPI, volets 1A et 1B entre la MRC et le MCCQ
13. AUTORISATION DE DÉPÔT– Demande d'aide financière au MCCQ – Sous-volet 4.2 du PEP pour les années 2026 et 2027
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.